

VILLE DE SAINT-PASCAL

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :


« Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal se tiendra le **lundi 19 décembre 2022, à 20 h**, à la salle Alphonse-Desjardins du centre communautaire Robert-Côté.

Cette séance extraordinaire a pour objet l'adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations. »

Donné à Saint-Pascal, ce 1<sup>er</sup> jour de décembre 2022.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 7 décembre 2022 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Signé à Saint-Pascal, ce 1<sup>er</sup> jour de décembre 2022.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

